

4. PIECE 3 – DEMANDES D'AMENAGEMENT AUX PRESCRIPTIONS GENERALES APPLICABLES A L'INSTALLATION

Conformément à l'article R.512-46-5 " La demande d'enregistrement indique, le cas échéant, la nature, l'importance et la justification des aménagements aux prescriptions générales mentionnées à l'article L. 512-7 sollicités par l'exploitant. »

Le présent projet demande les aménagements aux prescriptions générales suivantes.

Tableau 5 : Aménagements aux prescriptions générales

N° article	Exigence	Demande d'aménagement	Justification
22	Mise en place de sondes de température au niveau du stockage de matières entrantes et du digestat solide	Il est demandé de ne pas avoir à mettre en place ces sondes destinées à prévenir le risque d'échauffement.	<p>L'ensilage de matière végétale est une technique très utilisée en élevage pour conserver des fourrages humides. Elle consiste à tasser fortement des matières végétales humides (25 à 35% de matières sèches) puis à les conserver sous une bâche. Ceci induit la mise en place d'une fermentation lactique anaérobie. La production d'acide lactique provoque une acidification du milieu, qui permet l'élimination d'autres bactéries, éventuellement pathogènes. Elle est donc utilisée pour la conservation des aliments destinés aux hommes et aux animaux. Cette fermentation lactique anaérobie est à distinguer de la fermentation anaérobie méthanogène : elle ne produit pas de gaz inflammable.</p> <p>La mise en place d'une auto-inflammation dans l'ensilage n'est pas possible en raison de la faible teneur en matière sèche des matières, de l'absence d'oxygène liée au tassage, et de la faible montée en température (20 à 30°C dans l'ensilage). Enfin on précisera que les ensilages ainsi stockés sont stables dans le temps, la technique est justement utilisée pour conserver des fourrages sur de longues périodes ; en particulier les matières ne se dégradent pas et leur taux de matière sèche reste stable. Les points clés pour réussir l'ensilage sont : récolter des matières au bon taux de matières sèches (25 à 35% de matière sèche environ), ensiler immédiatement après récolte, tasser fortement avec des engins, maintenir le bâchage (ou le croustage naturel si absence de bâche). Ceci est valable également :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En considérant les issues de silos (taux de matière sèche important – 88 % – mais en faible quantité dans la ration (1,9 %) ; <p>Pour le digestat solide, qui a la même siccité d'environ 25 %.</p>